

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30/07/19
COMPTE-RENDU**

Le trente juillet deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de Mison (commune de Mison) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membres en exercice : 93****Nombre de présents ou représentés : 65 du point n° 1 au point n° 14 et 67 du point n° 15 au point n° 18****Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD représentée par M. Robert ZUNINO à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Valérie CHARMASSON
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU représenté par M. Jean-Marie TROCCHI à qui il a donné procuration
 - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Dominique DROUILLARD à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL représenté par sa suppléante, Mme Evelyne GAUTHIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS (absent non représenté du point n° 1 au point n° 14)
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
 - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Jean-Christian BORCHI à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD représentée par M. Bernard MATHIEU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Raymond REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL

- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER représentée par Mme Christiane KUQI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Éric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne CREMILLEUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH représentée par M. Alain RAHON à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Philippe MAGNUS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel COUBAT (absent non représenté du point n° 1 au point n° 14)
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - M. Michel BRUNET représenté par Mme Christiane TOUCHE à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par M. Abel JOUVE à qui il a donné procuration
 - M. Albert MOULLET représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Lionel BOUMIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Éourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Étoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : Mme Martine GARCIN
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : Mme Dominique MICHELENA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND

- Pour la commune de Serres : Mme Marie-Christine SCHUMACHER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK



Ordre du jour :

- Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SEM de Sisteron
- Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SPL Sisteronais Buëch
- Parc d'activités du Poët – vente du lot n° 16 et partie du lot n° 13 – choix du notaire
- Adhésion au contrat départemental de solidarité territoriale
- Convention avec le SDIS 04 relative à la disponibilité opérationnelle, technique et de formation des sapeurs-pompiers au sein de la CCSB
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2018
- Attribution du marché de travaux de réparation de la membrane de sécurité active de l'alvéole 4 de l'ISDND de Sorbiers
- Ecole de musique : précision sur les tarifs de redevances de l'école de musique pour la rentrée scolaire 2019-2020
- Ecole de musique intercommunale : convention de partenariat avec la CCBD concernant les anciens élèves du SMEMPAB
- Ecole de musique intercommunale : convention de partenariat avec l'Harmonie de Laragne
- Ecole de musique intercommunale : règlement intérieur
- Nouvelle organisation du personnel de l'école de musique au 1^{er} septembre 2019
- MSAP de Rosans : convention d'occupation de locaux dans la Maison des énergies
- Attribution du marché « Services de téléphonie filaire et Internet »
- Transfert de la voirie avec conservation des emprunts y afférents
- Cotisations et participations 2019
- Transformation d'un poste lié à une promotion interne / Création et suppression d'emploi permanent
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 27 juin 2019, qui est adopté et ensuite signé.

En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Ce point concerne :

- Choix des offices notariaux pour la préparation des actes liés à la commercialisation des lots des zones d'activités

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Ce point est ajouté à l'ordre du jour.



1. Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SEM de Sisteron

Projet de délibération technique présenté par Michel AILLAUD

Délibération retirée de l'ordre du jour : ce point sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

2. Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SPL Sisteronais Buëch

Projet de délibération technique présenté par Michel AILLAUD

Délibération retirée de l'ordre du jour : ce point sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

3. Parc d'activités du Poët – vente du lot n° 16 et partie du lot n° 13 – choix du notaire

Projet de délibération technique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de confier à l'office notarial BAYLE et MALET-CLEMENT, notaires à Sisteron, la préparation des actes correspondants à cette vente.

4. Choix des offices notariaux pour la préparation des actes liés à la commercialisation des lots des zones d'activités.

Projet de délibération technique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de confier à l'office notarial Fabien LOULIER, situé à Laragne-Montéglin, la préparation des actes concernant les lots de la zone d'activités du Poët et de l'Ecopôle Laragne ;
- de continuer à confier à l'office notarial BAYLE et CLEMENT, situé à Sisteron, la préparation des actes concernant les lots de la zone d'activités du Val de Durance.

5. Adhésion au contrat départemental de solidarité territoriale

Projet de délibération stratégique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver le contrat départemental de solidarité territoriale et d'autoriser le président à le signer.

6. Convention avec le SDIS 04 relative à la disponibilité opérationnelle, technique et de formation des sapeurs-pompiers au sein de la CCSB

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer cette convention qui concerne 2 agents de la CCSB.

7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2018

Projet de délibération technique présenté par Alain D'HEILLY

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire acte la présentation du rapport annuel 2018 du service public d'élimination des déchets ménagers.

8. Attribution du marché de travaux de réparation de la membrane de sécurité active de l'alvéole 4 de l'ISDND de Sorbiers

Projet de délibération technique présenté par Marcel BAGARD

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire attribue le marché à l'entreprise GEO BTP pour un montant de 30 848,84 € HT soit 36 418,61 € TTC et autorise le président à signer le marché avec l'entreprise retenue.

9. Ecole de musique intercommunale : précision sur les tarifs de redevances de l'école de musique pour la rentrée scolaire 2019-2020

Projet de délibération stratégique présenté par Jean-Marc DUPRAT

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver les précisions apportées sur les tarifs de redevances de l'école de musique pour la rentrée scolaire 2019-2020 qui concernent la pratique d'un deuxième instrument et la politique tarifaire au-delà de la 4^{ème} inscription famille.

10. Ecole de musique intercommunale : convention de partenariat avec la CCBD concernant les anciens élèves du SMEMPAB

Projet de délibération technique présenté par Jean-Marc DUPRAT

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD) concernant les anciens élèves du Syndicat Mixte de l'Ecole de Musique des Pays du Buëch (SMEMPAB).

La convention va permettre aux anciens élèves qui étaient inscrits au SMEMPAB au titre de l'année scolaire 2018-2019 :

- De pouvoir poursuivre les cours d'instrument sur les anciennes antennes du SMEMPAB, situées dans la communauté de communes où ils ne sont pas résidents, et ainsi de bénéficier du tarif résident de la communauté de communes ;
- De pouvoir poursuivre les cours de pratiques collectives (les ensembles guitare, batterie, piano, musiques actuelles) organisés sur les antennes de Lazer, Serres, Aspres et Veynes en étant inscrit aux cours d'instruments dans l'une des deux écoles intercommunales du Buëch-Dévoluy et du Sisteronais-Buëch.

11. Ecole de musique intercommunale : convention de partenariat avec l'Harmonie de Laragne

Projet de délibération technique présenté par Jean-Marc DUPRAT

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le président à signer la convention de partenariat tri partite avec la Société musicale de Laragne et la commune de Laragne Montéglin afin de permettre aux élèves de l'Ecole de Musique Intercommunale d'intégrer un atelier de pratiques collectives nommé « petite harmonie ».

12. Ecole de musique intercommunale : règlement intérieur

Projet de délibération technique présenté par Jean-Marc DUPRAT

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'accepter l'application du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale.

13. Nouvelle organisation du personnel de l'école de musique au 1^{er} septembre 2019

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des emplois décrits dans la délibération ;
- décide de modifier le tableau des effectifs du budget général en conséquence ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les contrats pour les agents concernés.

14. MSAP de Rosans : convention d'occupation de locaux dans la Maison des énergies

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 65 – Suffrages exprimés : 65 (65 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le montant de la participation forfaitaire aux charges et au combustible qui s'élève à 120 € TTC par mois,
- autorise le président à signer la convention fixant les modalités d'occupation avec la commune de Rosans.

15. Marché de service de téléphonie filaire et Internet

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 67 – Suffrages exprimés : 67 (67 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et à l'exécution du marché avec l'entreprise qui aura déposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans la consultation, telle que retenue par la Commission Marché A Procédure Adaptée (MAPA).

16. Transfert de la voirie avec conservation des emprunts y afférents

Projet de délibération stratégique présenté par Luc DELAUP

Votants : 67 – Suffrages exprimés : 67 (67 pour)

Par délibération n°185.18 du 24 septembre 2018, le conseil communautaire a acté le retour de la compétence voirie aux communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sisteronais.

Dans son rapport du 11 septembre 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les charges liées à ce retour de compétence.

L'ex Communauté de Communes du Sisteronais avait contracté 2 emprunts pour effectuer des travaux de voirie.

Par conséquent, afin de minimiser les démarches, il est proposé :

- que les 2 prêts continuent à être remboursés par la CCSB jusqu'à leur date d'échéance ;
- que les communes remboursent la CCSB au vu d'un titre de recettes qui sera émis chaque année conformément à l'annexe et selon la clef de répartition mentionnée dans le rapport de la CLECT à savoir :
 - Authon 3,39 %
 - Entrepierres : 3,85 %
 - Mison : 10,58 %
 - Saint Geniez : 3,39 %
 - Sisteron : 72,01 %
 - Valernes : 3,39 %
 - Vaumeilh : 3,39 %

Cette clef de répartition correspond au montant des travaux réalisés sur chacune des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la clé de répartition et le montant du capital restant dû par chaque commune au 1^{er} janvier 2018 ;
- accepte que la CCSB conserve les deux emprunts et refacture chaque année la quote-part des emprunts à chaque commune concernée.

17. Cotisations et participations 2019

Projet de délibération technique présenté par Edmond FRANCOU

Votants : 67 – Suffrages exprimés : 67 (67 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement des participations et cotisations suivantes :

Organismes	Cotisation proposée
Mission Locale 05	9 933,75 €
Ingénierie Territoriales 05 (IT 05)	7 884,65 €
Association des Communes Pastorales de PACA	150,00 €

Les crédits correspondants ont été prévus au budget 2019 de la CCSB.

18. Transformation d'un poste lié à une promotion interne / Création et suppression d'emploi permanent

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 67 – Suffrages exprimés : 67 (67 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de créer et supprimer à compter du 15 août 2019, les emplois permanents tels que décrits dans la délibération ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget général.

19. Question diverse : création d'une commission concernant la fiscalité sur les installations photovoltaïques

Projet de délibération présenté par Luc DELAUP

Votants : 67 – Suffrages exprimés : 67 (67 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la composition de cette commission ainsi qu'il suit :

- Luc DELAUP
- Gilles MOSTACHETTI
- Robert GAY
- Abel JOUVE
- Jean-Marc DUPRAT
- Jean-Marie TROCCHI
- Jean-Christian BORCHI
- Andrée GIORDANENGO